



CHSCT du 10 mars 2022



Présents pour l'administration:

IA-DASEN, M.Aumage, SG, Mme Goncet

Conseillers de prévention, M.Darré, Mme Audevard

Présente pour le Rectorat :

Inspectrice Santé et Sécurité au Travail : Mme Barraut

Présents pour les personnels :

-CGT(1), F.Marfaing

-UNSA(2) : F.Vidal, Mme Ocana

-FSU(4) : Sébastien Jaffiol (secrétaire départemental du CHSCT), Catherine Gourbier, Sylvie Serrano, Véronique Duran

-CFDT-SGEN (3) : F.Duprat, A.Puzos, P.Boyer

Ordre du jour

1/ Adoption des PV des CHSCT du 13 décembre 2021 et du 3 février 2022 (adoptés à l'unanimité)

2/ Point d'actualité COVID par la DSDEN 65

3/ Orientations Stratégiques Ministérielles (prévention des risques)

4/ Programme de prévention académique (non finalisé, doit être présenté en amont au CHSCTA du 07/04)

5/ Plan de prévention départemental

6 / Enquête hygiène CHSCT à déclinaison départementale (non présenté, reporté)

7/ Calendrier des visites du CHSCT dans les Hautes-Pyrénées

Ce CHSCT s'est déroulé de 9h30 à 11h50.

Ce compte-rendu reprend les échanges entre l'administration et les organisations qui sont intervenues, c'est-à-dire l'UNSA, la FSU et la CGT ...

Une minute de silence a été faite en l'honneur de Sylvie Costes décédée brutalement pendant ces vacances.

Déclaration liminaire : seule la FSU a lu une déclaration liminaire portant sur :

- les conditions de travail, la médecine du travail, l'accueil des enfants d'Ukraine, COVID long... à lire en PJ pour plus de détails.

Point COVID sur la situation départementale par l'IA-DASEN

IA-DASEN : tendance à la baisse mais un taux d'incidence encore très élevé. La reprise permet de dire que la situation s'est améliorée. Chiffres du mardi 8 mars : 16 professeurs du 2nd degré ont le COVID (privé et public) , ils étaient plus de 60 avant les vacances. Quelques AED concernés, et quelques personnels administratifs. Pour le 1^{er} degré, aucune classe n'est fermée et il y a 6 PE absents.

Questions FSU 65 :

Qu'en est-il de la fin de l'obligation du port du masque en intérieur par les élèves et les adultes comme annoncé par le ministre ? Celui-ci a annoncé également que le masque devrait continuer à être porté en EHPAD, dans les hôpitaux et devant des personnes en situation de handicap : qu'en est-il pour les établissements médico-sociaux ?

Réponse du DASEN : aucune consigne pour l'instant...

IA-DASEN : retour sur la déclaration liminaire de la FSU : situation des réfugiés Ukrainiens dans le 65. Il travaille en accord avec le Préfet. Cela ne concerne actuellement qu'une dizaine d'élèves en collège et lycée.

Intervention de la FSU : Y-aura-t-il des places disponibles en UPE2A ?

Réponse du DASEN : oui, notamment sur Tarbes :

- Collège Desaix : 11 élèves présents, 19 places disponibles
- Lycée TH. Gauthier 4 places disponibles sur 20

- Collège Paul Eluart : 14 places disponibles
- 0 places dispo à Séméac, personne ne veut du dispositif au collège...
- Lourdes 16 places disponibles à l'école Honoré Auzon
- Lannemezan : il reste des places

Le DASEN dit ne pas avoir l'intention de revoir l'organisation pour la rentrée prochaine compte-tenu du nombre de places disponibles.

2/ Orientations Stratégiques Ministérielles

Ce document émanant du CHSCT Ministériel doit être chaque année présenté en CHSCT. Il détaille les orientations ministérielles en matière de conditions de travail, qualité de vie au travail, risques psycho-sociaux...

Intervention de la CGT : chaque on nous présente de belles résolutions qui ne sont finalement jamais mises en place

Intervention de la FSU :

L'an prochain, les CTSD et les CHSCT fusionneront pour devenir les CSA et ce sera encore pire, puisqu'il n'y aura qu'une instance au lieu de deux , ce qui constituera un manque évident au niveau des interventions syndicales. Plus que 2 réunions obligatoires par an pour la partie « CHSCT » au lieu de 3 par exemple à l'heure actuelle.

Présentation du plan par S.Darré, conseiller de prévention.

Interventions de la FSU sur les points suivants :

- Médecins du travail : Mm Barraut ISST nous précise le départ prochain de 2 médecins du travail et l'arrivée récente de 2 infirmières du travail qui commencent les visites quinquennales. Pour répondre à notre question, elle explique qu'elles reçoivent les personnels au Rectorat. Remarque de la FSU : 2 infirmières pour 40 000 personnes.
- APPEL à témoin : si vous connaissez quelqu'un de l'Education Nationale qui a bénéficié des visites de prévention de la médecine du travail sous forme de ces fabuleuses visites quinquennales, merci de nous le faire connaître : un apéro lui sera gracieusement offert par la section de la FSU-SNUipp 65
- La FSU a également renouvelé sa demande de désignation d'une référent-e violences sexistes et sexuelles au sein du CHSCT. Contrairement aux affirmation de l'administration lors du dernier CHSCT, Mme Barraut, ISST du rectorat a affirmé qu'il était toujours possible que cela se fasse. Pour connaître l'historique de cette

perte de droit, lire ci-dessous ce que le compte-rendu du dernier CHSCT (03/02/2022) relatait.

Extrait du CHSCT du 03/02/2022

Mise en place d'un-e référent-e violences sexistes et sexuelles parmi les membres du CHSCT 65 : il n'y en aura pas!

L'égalité homme-femme étant devenue « une grande cause du quinquennat », le CHSCT du Ministère de l'Éducation Nationale a produit sous l'impulsion de la FSU, de FO et de la CGT, un guide pratique et juridique sur le harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail dont le but est de prévenir, d'agir et de sanctionner.

Les violences sexuelles et sexistes, notions multiples et complexes, font l'objet d'une définition précise avec exemples et contre-exemples à l'appui.

Le guide prévoit la désignation parmi les membres des CHSCT de référent-es violences sexistes et sexuelles (VSS). Déjà présent-es dans les entreprises privées, leur rôle est *d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.*

La FSU 65 avait demandé lors du CHSCT du 13 décembre la désignation de cette référente tout en portant la connaissance de cette mission à l'Inspecteur d'Académie et aux autres organisations syndicales. La CFDT-SGEN avait été intéressé par ce poste et demandé une représentativité équilibrée de toutes les organisations syndicales en CHSCT, faisant fi du respect des urnes. En effet, la FSU, suite aux dernières élections professionnelles, reste l'organisation syndicale la plus représentée en CHSCT et en CTSD. L'IA-DASEN, soulagé par ce rebondissement a eu tôt fait de demander le report du vote au CHSCT suivant.

Nous avons donc demandé à ce que soit procédé au vote la désignation de la référente VSS lors du CHSCT de ce jeudi 3 février. Cependant le DASEN, malgré le fait que cela ait été fait dans de nombreux départements, nous l'a refusé. En effet depuis peu le Ministère a « rétro-pédalé » et ne l'accorde plus qu'aux CHSCT académiques. Connaissant la réactivité au niveau académique, nous avons clairement exprimé notre mécontentement face à cette décision. Les négociations continuent au niveau national pour que ces missions existent bel et bien au niveau départemental.

Nous sommes indignées qu'encore une fois les victimes de violences sexistes et sexuelles ne puissent être accompagnées correctement par quel que syndicat que ce soit! Il est affligeant que la course à la représentativité syndicale fasse le jeu de

l'administration et prive de droits les victimes qui seront encore une fois des femmes.

3/ Plan de Prévention départemental

Déclinaison départementale des orientations stratégiques ministérielles

Présentation par Mme Audevard, conseillère de prévention départementale

Le plan a été élaboré par les conseillers départementaux de prévention en lien avec les assistances sociales des personnels et des élèves et des conseillères RH.

Points abordés :

- Moyens de prévention, les assistants de prévention l'évaluation des risques, bilan annuels des interventions dans les établissements
- identification des risques d'après les remontées des RSST et des DUER
- Formation au TMS (troubles musculo-squelettiques)

Intervention de la CGT : demande qu'une formation sur le RSST soit faite en direction de tous les personnels

Réponse du DASEN : un affichage doit être fait dans tous les établissements. Mais il n'est pas contre le fait de renvoyer une information en direction des établissements et peut-être une campagne d'information.

Intervention de la FSU 65 : Demande pourquoi certaines observations écrites dans les RSST ne remontent pas aux membres du CHSCT comme c'est le cas pour les RSST en ligne

Réponse de S.Darré : ce n'est pas normal puisque les chefs d'établissement et les directeurs-trices d'écoles sont censé-es les faire remonter de façon numériques (saisir le registre dématérialisé dans le support informatique)

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : le RSST numérique pose problème pour les personnels sur plusieurs écoles ou itinérants, puisque le menu déroulant ne l'est pas, un seul établissement apparaît.

Intervention de la FSU-SNUipp 65 : sur la formation aux TMS

La FSU-SNUipp 65 demande encore une fois à ce que cette formation réalisée dans les écoles maternelles tarbaises soient généralisée à tout le département. Elle exige que la

mairie de Tarbes fournisse un tabouret ergonomique à tous les PE en maternelle sur la commune comme elle l'a fait pour les ATSEM . Nous avons rencontré les responsables tarbais à ce propos et attendons encore.

Réponse de Mme Audevard, conseillère de prévention : pour l'instant la mairie n'est plus contre et examine les prix.

Intervention de l'UNSA : Est-ce que la formation continue va redémarrer dans le 1^{er} degré puisque les conditions sanitaires s'améliorent ?

Réponse du DASEN : Oui mais avec quelques adaptations, certaines actions plus prioritaires seront mise en œuvre, pas toutes...

4/ Calendrier des visites du CHSCT

Les visites reportées suite au passage au niveau 3 du protocole sanitaire vont pouvoir être réalisées puisque les mesures sanitaires ont été allégées.

Elle concerne un collège et un lycée professionnel ainsi que 2 écoles tarbaises.

Sylvie Serrano et Véro Duran pour la FSU65